

n° 2

Avril
2020

La lettre de votre FORÊT

en Provence-Alpes-Côte d'Azur / Région Sud



Les insectes pollinisateurs page 12

Le câble-
mât, une
alternative ?

4-5

La télétrans-
mission

7

Une scierie
locale

9



Centre Régional
de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Siège régional

paca@crpf.fr - 04 95 04 59 04

Directeur : christophe.barbe@crpf.fr

Ingénieur Communication & Projets
environnementaux :

camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

Technicien chargé de mission :

etienne.nusbaum@crpf.fr - 06 28 58 05 61

Équipe Bouches-du-Rhône et Vaucluse (13 - 84)

Ingénieur territorial, chargé de la coordination
avec les territoires et de la mobilisation :

haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr - 06 68 02 98 94

Technicien 13 :

pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12

Technicien 84 :

bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01

Technicien chargé de mission 84 :

mael.grauer@crpf.fr - 06 75 69 61 71

Technicien 84 :

jean-baptiste.mey@crpf.fr - 06 74 08 48 62

Équipe Alpes-de-Haute-Provence

et Hautes-Alpes (04 - 05)

Ingénier territoriale, chargée des aspects
environnementaux et de la R&D :

pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Technicienne 04 (Ouest) :

marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72

Technicien 04 (Est) :

stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63

Technicienne 05 :

catherine.michel@crpf.fr - 04 92 45 00 78

Technicien 05, responsable SIG :

olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75

Technicien chargé de mission 05 :

olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

Équipe Alpes-Maritimes et Var (06 - 83)

Ingénier territoriale, chargée des documents
de gestion durable :

marie.gautier@crpf.fr - 06 84 50 22 43

Technicien 06 :

pierre.fauray@crpf.fr - 06 75 69 61 74

Technicien 06 - 83 :

quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

Technicien 83 (Est) :

joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21

Technicien 83 (Ouest) :

anthony.cubaynes@crpf.fr - 06 73 48 22 35



Brève

Plan 1 million d'arbres !

La Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, met en place un plan inédit intitulé « 1 million d'arbres », une priorité du Plan Climat « une COP d'avance ». Le CNPF est partenaire de cette opération.

200 000 arbres seront plantés dans les villes de la région et 800 000 en forêt afin de veiller au renouvellement des forêts avec des essences adaptées au climat méditerranéen. L'objectif est de 1 arbre pour 5 habitants sur le territoire régional.

En forêt, il s'agit d'un dispositif d'aide financière dédié aux propriétaires forestiers privés et publics. Un dispositif complémentaire, le fonds de dotation RESPIR, est en cours de développement, s'appuyant sur des financements privés pour compléter ces aides publiques. Dans ce contexte de changement climatique, particulièrement marqué sur les régions méditerranéennes, c'est une réelle opportunité d'aider les forêts à s'adapter.



Lancement du Plan 1 million d'arbres par Renaud Muselier, à Aubagne, en présence de Bruno Giaminardi, Président du CRPF

Journal d'information des propriétaires forestiers de PACA n° 2, 2020
Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public)
Directeur de la publication : C. BARBE
Rédaction et composition : C. LOUDUN
Crédits Photos et crédits graphiques : © CNPF - couverture : G. Sadjak © CNPF
Imprimé sur du papier recyclé, avec des encres végétales par Imprim'Apt (Imprim'Vert ®)
Date de dépôt légal : 12 février 2007 - N° ISSN 1762-9276



paca.cnpf.fr

**Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

7 impasse Ricard Digne - 13004 MARSEILLE

Tél. : 04 95 04 59 04 - Courriel : paca@crpf.fr

2020, année particulière

Nous vivons une période bien inhabituelle. Après avoir échappé en 2019 à une baisse drastique de nos ressources qui auraient compromis la viabilité même de notre établissement, nous voilà confinés pour cause de Covid-19.

Depuis le 16 mars, et compte tenu de l'extrême gravité de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales pour limiter la propagation de l'épidémie, le CNPF a pris des mesures d'urgence. Votre délégation régionale a mis en place des mesures devant permettre la mise en œuvre d'un plan de continuité de nos activités tout en préservant au mieux la santé de tous.

Nous nous sommes organisés pour recourir massivement au télétravail afin de continuer nos missions, même en mode dégradé. Nos bureaux sont fermés au public et nous vous demandons, pour nous joindre, d'utiliser le téléphone, ou, de préférence, le mail. Nos réunions sont également annulées jusqu'à nouvel ordre, nous espérons pouvoir en reprogrammer une partie dans le courant de l'année.

Afin de ne pas pénaliser l'économie de la filière, déjà fragile, nos techniciens et ingénieurs peuvent aller seuls sur le terrain, munis des autorisations nécessaires et en respectant les gestes barrières. Nos services administratifs fonctionnent également en télétravail. Je veux ici remercier nos techniciens, nos ingénieurs et nos administratives pour leur implication et leur volonté à faire perdurer la continuité du service, malgré des conditions de travail compliquées.

Enfin, regardons vers l'avenir, les projets sont multiples : le nouveau Plan Régional de la Forêt et du Bois en cours de validation, la refonte des SRGS, nos relations constructives et cordiales avec l'Etat et la Région, le nouveau FEADER à écrire avec nos partenaires de la filière réunis au sein de Fibois SUD, nos partenariats avec les territoires, nos travaux avec FRANSYLVA (au travers de la Forêt Bouge, par exemple), sans oublier nos actions avec tous les propriétaires motivés... autant de sujets qui nous prédisent un avenir plein de projets positifs !

Nous espérons que la lecture de ce bulletin régional vous offrira une fenêtre ensoleillée sur la forêt...

Bon courage à tous et prenez soins de vous !

SOMMAIRE

2/ 1 million d'arbres !

3/ Edito

**4/ DOSSIER :
Le câble-mât, une
alternative ?**

**6/ Télétransmission, un
service numérique**

**7/ Se former pour
télétransmettre**

**8/ Desservir un vaste
massif isolé**

**9/ Eclaircir et expliquer
les coupes de bois**

**10/ Des DGD au pied du
Mont Ventoux**

11/ Une scierie locale

**12/ Les insectes
pollinisateurs**



0. Martineau © CNPF

Christophe BARBE
Directeur du CRPF PACA

Le câble-mât, une alternative dans les zones pentues ou sensibles ?

Certaines forêts sont difficiles d'accès et la rentabilité des bois qui pourraient y être coupés ne peut justifier un investissement important dans une desserte pérenne. Le câble-mât peut être une solution dans ces situations.

Sur la commune de Salernes, une animation a été initiée en 2018 autour d'une piste DFCL, dans le cadre d'une convention avec Dracénie Provence Verdon Agglomération. L'objectif était le regroupement de la petite propriété privée morcelée en vue de la réalisation d'une éclaircie d'amélioration des pins afin de diminuer la masse combustible aux abords de la piste. L'accès à une partie du massif était limité par des pentes trop importantes. Des contacts locaux ont permis de rencontrer une entreprise capable de mettre en place un câble-mât, ouvrant ainsi des perspectives d'interventions sur de nouvelles zones.

Une entreprise locale

L'entreprise LT Bois est une entreprise d'exploitation forestière récemment installée sur la com-

mune de Saint-Antonin-du-Var. Son gérant, Ludovic Thouvenot est originaire des Vosges où il a acquis son savoir-faire forestier. Cette entreprise a choisi volontairement de se positionner sur un créneau « petite mécanisation » et d'investir dans un câble-mât attelé derrière un tracteur agricole.

Faire connaître

En janvier 2020, une réunion du CRPF a permis de faire découvrir la technique à 39 participants dont 12 propriétaires forestiers. Le chantier, objet de la visite, s'est fait chez un propriétaire privé, possédant une parcelle d'un peu moins de 2 ha au sein de laquelle une zone de coupe d'un hectare était envisageable par la technique en question. Les objectifs du propriétaire étaient la remise en valeur des nombreuses restanques

présentes et la diminution de la sensibilité au risque incendie de ses bois.

Le peuplement forestier est composé essentiellement de pins d'Alep, avec ponctuellement un sous-étage feuillu (chênes verts essentiellement). Aucune intervention sylvicole n'a jamais été réalisée dans cette zone. Le volume de bois sur pied estimé est de 200 m³/ha environ.

La technique

La première étape consiste en l'ouverture du cloisonnement nécessaire au passage du câble principal. Il peut être intéressant de s'appuyer sur des lignes préexistantes dans le peuplement. Les arbres présents dans ce cloisonnement sont abattus manuellement dans le sens de la



Le mât, attelé sur un tracteur agricole, est haubané sur des arbres. Les bois sont tirés par le pied de l'arbre et la cime traîne au sol.



penne, sur deux à trois mètres de large. Une fois le cloisonnement ouvert, la ligne principale de câble est tirée et ancrée en bout de cloisonnement. L'abattage des arbres se fait ensuite manuellement, en « arête de poisson » (voir schéma ci-contre) de part et d'autre de la ligne principale de câble, afin de faciliter leur débusquage. Les grumes sont d'abord ramenées sur le cloisonnement grâce au câble pêcheur puis remontées en bord de piste via le câble principal. Un équipement spécifique (choker) permet le décrochage automatique des grumes ce qui permet à l'opérateur de rester dans la parcelle. Les arbres peuvent être soit ébranchés manuellement dans la parcelle auquel cas les rémanents

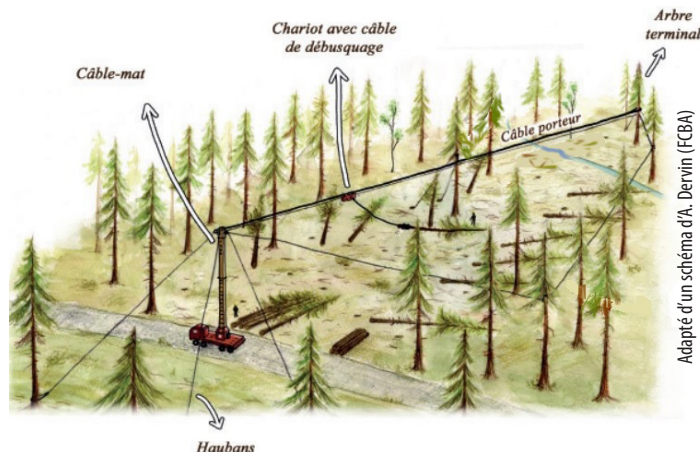


Schéma d'utilisation d'un câble-mât

restent sur place, soit ébranchés par l'abatteuse en bord de piste.

Dans ce cas, les rémanents sont regroupés et peuvent facilement être broyés si nécessaire (volonté du propriétaire, enjeu DFCI, etc.). Une fois remontés en bord de piste, les arbres entiers sont récupérés par l'abatteuse qui les ébranche et les billonne directement sur la piste ou sur la plateforme le cas échéant. Ces billons sont soit évacués par camion (si accessible) soit débardés par porteur forestier jusqu'à une place de dépôt accessible aux camions. On

obtient ainsi une exploitation sans aucune circulation d'engins au cœur de la parcelle forestière.

Perspectives

L'utilisation de cette technique ouvre des perspectives pour travailler à l'amélioration sylvicole de certains massifs d'accès difficiles. Cela ajoute un outil plus souple et plus éphémère pour desservir et gérer les forêts des zones pentues ou sensibles.

**Nicolas Cornet et
Quentin Vanneste**

CHIFFRES

Longueur de la ligne principale : 200 mètres maximum, fonctionnement à la montée, à la descente et sur le plat.

Surface traitée : 1,2 ha environ à chaque ligne ouverte

Cloisonnements : environ tous les 60 m, largeur de 2 à 3 m

Capacité max de traction : 1,5 tonne en un ou plusieurs arbres.

Temps de mise en place : 1h pour le montage et le démontage (hors pose du sabot si rupture de pente)

Prélèvement min : 60 à 80 tonnes/ha pour des bois de qualité énergie/trituration (rentabilité min.)

Rendement : 30 à 70 tonnes/jour

PRINCIPAUX INTÉRÊTS

- Investissement modéré.
- Facilité d'installation et d'utilisation.
- Bonne productivité annoncée.
- Fonctionnement à la montée, à la descente ou sur le plat.
- Un seul opérateur nécessaire en fonctionnement.
- Charge limitée et faible tension dans le câble permettant un ancrage sur des petits individus et donc une intervention dans les petits bois.
- Faibles impacts sur les sols et au niveau paysager.





La télétransmission, un nouveau service numérique du CNPF

Le CNPF investit dans le numérique ! Les propriétaires peuvent maintenant transmettre leur plan simple de gestion par voie électronique sur le site de La Forêt bouge.

Depuis ce début d'année, un nouveau module est disponible sur le site La Forêt bouge dans le service « Démarches en ligne » : *Déposer votre PSG ou votre avenant*.

13 étapes-clés

Ce module permet, après avoir ouvert un compte sur La Forêt bouge, de saisir en ligne son Plan Simple de Gestion (PSG) et de le faire parvenir au CRPF par voie numérisée. Il se présente sous la forme d'un formulaire en 13 étapes prenant en compte l'ensemble des éléments réglementaires, obligatoires et nécessaires à la bonne rédaction d'un PSG. Grâce à des interfaces cartographiques intuitives, la saisie des peuplements forestiers est optimisée. Les différentes étapes du formulaire permettent une rédaction pas à pas ; il n'y a pas besoin de se précipiter puisque chaque étape, une fois validée, est sauvegardée. Il est donc possible de saisir son PSG en plusieurs temps, à son rythme, avec des sauvegardes régulières et automatiques.

Pour les propriétaires forestiers possédant déjà une propriété sur leur compte La Forêt bouge, il est possible de faire un lien entre cette dernière et le formulaire de télétransmission, dans le cadre d'une révision de PSG, par exemple. Grâce à ces passerelles, la télédéclaration est facilitée avec

le pré-remplissage de certaines informations déjà fournies dans le compte La Forêt bouge.

Validation en ligne

A la fin de la saisie du Plan Simple de Gestion, le propriétaire forestier peut soumettre le document à son CRPF en cliquant sur un unique bouton. Attention, cette manipulation vaut pour signature et constitue le début de la procédure d'instruction du PSG ! Il est également possible de récupérer une version informatique du document ainsi que différentes cartographies et, pour les plus technophiles, des fichiers susceptibles d'être ouverts sous logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Un suivi simplifié

Une fois le PSG soumis, celui-ci n'est plus modifiable sur La Forêt bouge. Si le technicien instructeur notifie des demandes de correction, par e-mail, des modifications sont alors possibles sur le formulaire. Il faut, ensuite, le soumettre une nouvelle fois. Cette procédure exempte de la navette postale ou papier.

Finalement, après agrément du PSG, l'ensemble des informations et des cartographies qu'il contient sont consultables sur le compte propriétaire La Forêt bouge. Les différentes fonctionnalités du site peuvent alors être utilisées pour cette propriété (rechercher un professionnel pour réaliser une intervention, par exemple).

À venir

D'autres démarches pourront bientôt être effectuées en ligne, comme les déclarations de coupe d'urgence, les avenants de Plan Simple de Gestion ou les demandes de coupes extraordinaires : nous vous ferons connaître ces services lorsqu'ils seront opérationnels !





Se former pour télétransmettre son PSG

Certains propriétaires souhaitent s'investir dans la rédaction de leur document de gestion. Le CRPF met en place des formations spécifiques pour les accompagner dans cette démarche, jusqu'à la télétransmission du PSG.

La télétransmission est un outil complet. Que vous soyez propriétaire forestier, membre d'un groupement forestier ou d'une indivision il est possible de télétransmettre votre PSG ou de suivre les étapes de saisie si la rédaction a été confiée à un gestionnaire ou à un expert forestier.

Une formation spécifique

En 2019, le CRPF a proposé aux propriétaires des formations à la rédaction de Plans Simples de Gestion, dans la continuité des formations proposées en 2018¹. Il leur était possible de finaliser leur PSG via la télétransmission. 17 propriétaires ont pu assister aux deux formations organisées. Certains sont venus en famille pour réfléchir avec leurs enfants à l'avenir de leur forêt. Résultat : 11 PSG déposés ou à déposer et deux PSG télétransmis agréés au Conseil de Centre de janvier 2020.

Marie Gautier



M. Gillet, lors de la formation avec Quentin Vanneste du CRPF

¹ Un témoignage des propriétaires ayant suivi cette formation était publié dans notre numéro d'avril 2019.

TÉMOIGNAGE

Parmi les propriétaires formés en 2019, M. Gillet, directeur du Centre de Séminaire « [Happy Heart Bergerie](#) », un espace de ressourcement de 80 ha dans les Alpes-Maritimes, s'est lancé dans l'exercice. Son PSG a pu être agréé au premier Conseil de Centre de l'année.

« Habitué des outils informatiques, j'ai été agréablement surpris par cet outil, qui permet d'établir des cartographies et de renseigner tous les éléments du Plan Simple de Gestion. Sa structure en treize étapes permet de suivre le plan type du PSG et de ne rien omettre. Deux bémols toutefois concernant ma propriété : il a été laborieux de saisir les 34 parcelles qui constituent ma propriété et, du fait de la forme de ma propriété, nous avons dû exporter le contour des peuplements et refaire la cartographie sous un outil SIG. Le CRPF m'a dit travailler à l'amélioration de ces deux problèmes qui devraient être résolus en 2020. La saisie complète de mon PSG m'a pris environ 6 heures. En amont, j'avais passé quelques jours à parcourir ma forêt.

Au final, la phase la plus complexe reste le travail sur le terrain. Si l'outil en ligne aide à saisir son document, il importe de bien savoir décrire les peuplements de sa forêt et d'avoir une bonne idée de la gestion à mettre en œuvre avant de s'installer devant son ordinateur. L'appui du technicien CRPF dans le cadre de la formation que j'ai suivie a été primordial. Aujourd'hui, je dispose d'un Plan Simple de Gestion que je maîtrise parfaitement puisque je l'ai rédigé moi-même, ce qui me semble un préalable indispensable pour en assurer la mise en œuvre. »

Propos recueillis par Quentin Vanneste



Desservir un vaste massif isolé, l'exemple de Prads

Stéphane Nalin, technicien CRPF sur l'est du département, nous explique comment un massif forestier a pu être desservi grâce à une grande coopération de tous les acteurs forestiers.



Une vaste opération de desserte a été mise en œuvre dans l'est du département, sur la commune de Prads. Rencontre avec Stéphane Nalin, technicien CRPF, qui revient sur cette action en Haute Bléone.

Quels sont les enjeux ?

S.N. : Dans le département, les coupes les plus faciles ont été faites. Ce qui bloque, c'est généralement la desserte ou une traversée de cours d'eau. Soit il manque des traînes et le coût de leur mise en place est inclus dans le prix du bois ; soit un vaste massif n'est pas desservi et il faut des subventions pour mettre en œuvre la desserte. Il faut alors se regrouper pour avoir un volume justifiant un investissement parfois coûteux.

Pourquoi intervenir ici ?

S.N. : Fin 2016, suite à une discussion avec un exploitant forestier, quatre propriétaires sont venus me voir avec la volonté de mettre en place des documents de gestion durable et de réaliser des interventions dans leurs forêts. Malheureusement, l'accès au massif est restreint par la limitation en tonnage d'une route départementale fragile. Il y a 20 ans, des coupes avaient été réalisées et les bois étaient sortis par la rivière. Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de réaliser 7 à 8 passages par le lit de la rivière. La protection

des cours d'eau impose de trouver un autre accès à ces forêts.

La première action ?

S.N. : Pour pouvoir réaliser un tel projet de desserte, il est nécessaire de rassembler les propriétaires dont les parcelles pourraient être desservies. Avec l'aide des premiers propriétaires intéressés, nous avons contacté leurs voisins pour les regrouper, d'abord sous la forme d'une ASLGF (ASL de la Chanolette), que nous avons ensuite fait labelliser GIEEF. Aujourd'hui, elle rassemble 47 propriétaires pour 1 047 ha de PSG concerté.

Pour quel projet ?

S.N. : Etant donné la présence de parcelles publiques, nous avons associé l'ONF à notre projet : desservir le massif par une piste forestière en s'appuyant sur le versant opposé à la voirie départementale. Pour cela, il a fallu s'entourer d'un maître d'œuvre compétent et scinder le projet en deux. Sur la partie

basse, le dossier de financement a rapidement été validé, permettant en 2019 de commencer la réalisation de coupes sur 214 ha pour 15 000 tonnes de pins à exploiter. Sur la partie haute, située en site Natura2000, le tracé a dû être repris plusieurs fois pour éviter toutes les plantes protégées. Nous avons eu le soutien précieux de la sous-préfecture sur le dossier. Les travaux sont prévus en 2020. En forêt privée, 81 ha d'interventions sont programmés pour 6 000 tonnes de pins exploités, auxquels se rajoutent 1 200 t de bois sur 18 ha de forêt domaniale. La valorisation des bois est réalisée en circuit court, surtout du bois-énergie ainsi qu'un petit peu de bois à palette.

Ce dossier était complexe ! Heureusement, le relationnel avec les propriétaires et les partenaires était très bon, ce qui nous a permis d'aboutir.

**Propos recueillis par
Camille Loudun**



Ouverture de la première partie de la desserte

Éclaircir et expliquer les coupes de bois dans le Pays de Fayence

L'animation menée par le CRPF, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes du Pays de Fayence, a déclenché une coupe coordonnée avec la forêt publique.



Les espaces forestiers sur la Communauté de communes du Pays de Fayence représentent 29 000 ha, soit plus de 70 % du territoire. Fort de ce constat, l'intercommunalité a lancé en 2016 une Stratégie Locale de Développement Forestier. Cette politique s'est mise en place de façon concertée entre les différents acteurs de la forêt et se concrétise par la mise en place d'actions sur des sites pilotes.

Un site pilote

Parmi ceux-ci, celui de « la Colette Saint-Pierre » à Seillans, d'une surface de 118 hectares. Ce site, constitué principalement d'une forêt de pin d'Alep, présente la caractéristique de faire cohabiter propriétaires privés et publics :

- deux grands propriétaires privés représentant environ 95 ha,
- des propriétés privées morcelées, d'une superficie allant de 0,4 à 3 ha, représentant plus de 14 ha,
- une forêt communale d'environ 9 ha qui ne relevait pas du régime forestier avant l'opération.

A l'issue de l'animation menée par le CRPF, une opération d'amélioration sylvicole a pu être réalisée sur 34 ha :

- 12 ha conformément à la gestion prévue au PSG de l'une des grandes propriétés,
- 14 ha dans une vingtaine de propriétés privées morcelées : action de regroupement opérée par le technicien du CRPF,
- 8 ha en forêt communale, après une délibération de la commune pour confier la gestion de ses parcelles à l'ONF.

Une éclaircie réussie

En forêt privée, c'est la Coopérative Provence Forêt qui a acheté le bois, contractualisé avec chacun des propriétaires et suivi le bon déroulement du chantier. Plus de 1 800 tonnes de bois ont été mobilisées et acheminées à la Centrale biomasse INOVA de Brignoles. Afin de mutualiser les moyens, c'est le même exploitant, CORABOIS, qui est intervenu en forêt privée et publique.

Un nombre suffisant de pins bien conformés ainsi que les feuillus ont été conservés. Les branches, laissées sur place, ont été démantelées (coupées en éléments inférieurs à 2 mètres) et étalées sur les cloisonnements (passage des engins). Elles ne vont ni accentuer le risque d'incendie, ni gêner la circulation des animaux et vont se décomposer rapidement.

Expliquer aux usagers

Au regard de la forte fréquentation du site par le public, et de la méconnaissance de ce dernier sur l'intérêt de réaliser des coupes de bois, la Communauté de communes, avec l'appui technique du CRPF, a mis en place des panneaux d'information expliquant l'intervention en forêt. La collectivité a communiqué sur cette opération et les propriétaires ont été conviés à une réunion sur le terrain.

Quentin Vanneste



Les restanques et le petit patrimoine (borie) ont été conservés.



L'exploitation a été mécanisée (abatteuse et porteur).



Des documents de gestion au pied du Mont Ventoux

Une animation menée par le CRPF a engendré la mise en place de nombreux plans simples de gestion autour de la commune de Monieux.



Le secteur choisi se situe principalement sur les communes de Monieux et de Sault dans le département du Vaucluse. Il représente une surface d'environ 6 000 ha dont 500 ha de forêt appartenant à des propriétaires publics. 72 % de la surface est représentée par des propriétés dont la surface est supérieure à 25 ha, donc normalement soumises à plan simple de gestion. La majeure partie de ces propriétés n'en était pourtant pas dotée.

Des forêts à valoriser

Les peuplements feuillus dominent le territoire forestier. L'essence principale de ces peuplements est le Chêne pubescent. Ils sont traités en taillis et valorisés en bois de chauffage. Ils souffrent de dépérissement lié aux sécheresses successives. Du fait de houpriers assez clairsemés, une forte dynamique du cèdre semble être enclenchée. Une régénération abondante est constatée grâce, notamment, à la présence de gros semenciers disséminés sur tout le territoire. Le cèdre étant un bois de qualité, cela ouvre des perspectives de débouchés intéressantes. Les autres résineux sont des pins sylvestres et des pins noirs de qualité variable.

Des paysages à préserver

Le territoire fait partie de la zone tampon de la réserve de biosphère.

Il abrite notamment un secteur reconnu en termes de beauté des paysages : les gorges de la Nesque. De nombreux touristes viennent les découvrir à travers les nombreux chemins de randonnée qui les parcourent. Cette reconnaissance s'est traduite par la création d'un site classé qui s'étend sur 2 200 ha, soit plus d'un tiers de sa surface totale. C'est donc un enjeu à prendre en compte pour la gestion.

Une animation efficace

De 450 ha de documents de gestion en cours de validité au début du projet, 2050 ha le seront demain grâce à cette animation. Sur l'ensemble des PSG agréés à ce jour, pour environ 300 ha d'interventions, l'analyse des coupes prévues donnent le bilan suivant :

- bois industrie ou bois énergie : environ 4 700 m³ de résineux ;
- 7 000 m³ de chêne en bois bûche ;
- 500 m³ de résineux pour un débouché bois d'œuvre.

La part du bois d'œuvre est très faible, les peuplements n'ayant jamais été gérés. Maintenant qu'une gestion se met en place, on peut espérer améliorer leur qualité globale.



Des cèdres se disséminent naturellement dans les chênaies.

Nouveau projet carbone

Pour aider à cette amélioration, le CRPF a cherché des entreprises prêtes à financer des projets « carbone ». Soucieuse de l'environnement, la société Deuninck Quickstep, aidée de CO2logic, souhaite avoir un impact positif sur les territoires où elle organise des événements cyclistes. Elle a ainsi choisi d'apporter un financement de 6000 € à des projets forestiers vertueux en matière de séquestration de CO₂. Comme pour le Tour de France, un partenariat s'est mis en place entre CO2logic, le futur PNR du Mont Ventoux et le CRPF. Les projets seront choisis en 2020.

Perspectives

L'animation pour faire valoir une gestion durable individuelle a donné des résultats. Elle va se poursuivre cette année en s'appuyant sur l'outil La Forêt bouge pour un effet démultiplicateur.

Haimad Baudriller-Cacaud



Une entreprise de transformation locale : la scierie Jauffret

Les scieries se font rares dans la région. Elles représentent pourtant une opportunité de valoriser localement les bois issus de nos forêts. Coup de projecteur sur l'une de ces entreprises, installée dans le Var.

La scierie JAUFFRET ET FILS est une entreprise familiale originaire de la vallée du Haut Verdon, historiquement implantée aux alentours de St André les Alpes (04). Elle se situait alors au plus proche de la ressource mais assez loin de ses clients établis plutôt dans les Alpes-Maritimes et le Var. En 1974, le choix a été fait de réimplanter l'unité de sciage sur la commune des Arcs-sur-Argens, à proximité de ses clients et des accès routiers. Cette scierie est une des dernières encore en activité dans le Var.

L'activité de sciage

L'entreprise scie environ 10 000 m³ de bois rond/an, surtout du débit sur liste (sections et longueurs à la demande). La majorité des commandes émane d'artisans ou de particuliers, pour des volumes moyens de sciage autour de 2 ou 3 m³. La production de sciages standards est marginale car peu rentable pour une petite unité.

L'approvisionnement de la scierie se fait essentiellement en direct, via des achats de bois sur pied lors des ventes de l'ONF ou parfois directement à des privés. Les bois disponibles localement proviennent des départements alpins de la région et plus ponctuellement du Var. Les principales essences sciées sont les pins (50 %), le sapin (40 %), et mélèze, épicéa et douglas pour le reste. Pour cette dernière, l'approvisionnement se fait évidemment hors de la région. Les bois sont achetés en grandes longueurs (au moins 12 m), pour plus de liberté dans les possibilités de sciage.

Les grumes sont sélectionnées en fonction de leur essence et de leurs dimensions afin de répondre aux commandes à réaliser. Des billons sont alors façonnés à la bonne dimension et annotés sur la tranche avec les produits à tirer des pièces. La ligne de sciage principale est équipée d'une scie à ruban capable de scier à l'aller et au retour, ce qui diminue l'usure du matériel (et non le temps de sciage). La scie est précédée d'un « slabber » qui déchiquette les dosses¹ en plaquettes.

Selon la destination des

pièces sciées, plusieurs options s'ouvrent :

- la ligne twin : deux scies à ruban côte à côte permettent de débiter les pièces de dimension petite à moyenne (chevrons, madriers) ;
- la ligne d'avivage : pour les planches, quelles que soient leurs dimensions.

Les produits

Grâce à une machine à commande numérique, la scierie peut réaliser tout type de charpente traditionnelle sur mesure. Le coût moyen du façonnage est de 150€/m³, hors coût de la matière première et de la première transformation.

Une autre machine permet le rabotage des bois et la réalisation de languettes, notamment pour la réalisation de parquet ou bardage. Un poste de rabotage manuel est également présent.

La scierie dispose d'une ligne automatisée de clouage pour la confection de palettes, sur commande. Cette activité représente environ 20% de son chiffre d'affaires.

Les produits connexes de scierie (plaquettes et sciure) sont vendus pour la confection de panneaux de particules, dans la mesure où ils sont propres et de qualité. Les autres sont brûlés sur place.



La scierie propose du sur-mesure, ici une charpente en sapin.

¹ La dosse est la partie périphérique du tronc, enlevée avant de faire des planches, avec l'écorce de l'arbre encore présente sur une face.

Nicolas Cornet



Les insectes pollinisateurs

Pauline Marty, ingénieur au CRPF, a rédigé un guide illustré sur les insectes pollinisateurs et leur lien avec les forêts. Comparée aux milieux agricoles et urbains, la forêt constitue un milieu « refuge » que l'on peut qualifier de « stable », les interventions ayant un pas de temps très long (de nombreuses années s'écoulent entre deux coupes). Sous le couvert arboré, la flore est préservée tout au long de la saison de végétation. Son second atout réside dans sa diversité floristique, de milieux, de cavités...

Ces insectes sont indispensables à la forêt. Ils jouent un rôle majeur dans le fonctionnement global de l'écosystème forestier. Le forestier, par son action, a un impact direct sur la diversité de la végétation et donc sur la nourriture des insectes pollinisateurs. La préservation des essences secondaires, souvent entomophiles tels les fruitiers, est une première préconisation.

Ce guide rappelle l'interdépendance entre pollinisateurs et forêt, à des niveaux parfois insoupçonnés. Il explique également comment favoriser ces populations de façon simple, avec un calendrier forestier des floraisons.

Ce guide est disponible gratuitement en ligne (à feuilleter ou à télécharger) sur :

www.foretpriveefrancaise.com/publications/voir/748/insectes-pollinisateurs-et-foret/n:541

CHIFFRES

- En forêt, les insectes représentent 80 % de la diversité des espèces animales.
- 70 % des plantes à fleurs sauvages et cultivées sont tributaires des insectes pour leur pollinisation.
- Ce service rendu au monde végétal en général – et à l'agriculture en particulier – s'évalue à plus de 150 milliards d'euros par an (chiffre estimé au niveau mondial pour la seule agriculture).
- Les insectes connaissent un fort déclin : perte en 30 ans de 75 % des populations d'insectes volants (étude allemande).

